



Assainissement complet du Centre de formation professionnelle Bienne (CFP)

# Début de la mise à l'enquête publique du projet de construction à la rue du Wasen

Informations pour les riverains et riveraines, juin 2026

**Quatre des cinq bâtiments du Centre de formation professionnelle Bienne (CFP) à la rue du Wasen doivent être assainis. Le projet de construction sera bientôt mis à l'enquête. Le début des travaux de construction est prévu pour l'été 2027 et ceux-ci dureront environ trois ans. Pendant cette période, une partie de l'exploitation de l'école sera transférée aux Champs-de-Boujean, où le Canton de Berne prévoit un emplacement temporaire pour l'école. Le Grand Conseil décidera de l'approbation du crédit de réalisation en juin 2026.**



Afin de rester utilisable comme lieu scolaire, la plupart des bâtiments du CFP à la rue du Wasen doivent être assainis.

## Préservation du site de l'école rue du Wasen

Le Centre de formation professionnelle (CFP) est réparti sur trois sites à Bienne. Le site de la rue du Wasen a été aménagé en plusieurs étapes depuis la fin des années 1940. Le CFP utilise le site pour donner des cours de formation professionnelle de base et la maturité professionnelle, ainsi que pour des cours de formation supérieure. Le site avec ses cinq bâtiments appartient au Canton de Berne. Il est bien desservi par les transports publics et doit être conservé comme site scolaire. Cependant, cela nécessite un assainissement complet : les bâtiments de la rue du Wasen 1, 7 et 9 seront entièrement assainis, tandis que la salle de sport (rue du Wasen 11) sera partiellement assainie.

## Site temporaire aux Champs-de-Boujean

Un assainissement des bâtiments à la rue du Wasen pendant les activités scolaires n'est pas possible. Par conséquent, une grande partie de l'exploitation de l'école devra être relocalisée vers un site scolaire temporaire durant l'assainissement d'environ trois ans à partir de l'été 2027. Le Canton de Berne met actuellement en place ce site aux Champs-de-Boujean, à environ 2,5 kilomètres. L'utilisation de la salle de sport doit être maintenue autant que possible lors des travaux ponctuels dans le bâtiment.



Les bâtiments 1, 5 et 9 abritent les salles de classe et les ateliers de travail du CFP. La cafétéria et l'aula sont situés dans le bâtiment 7, la salle de sport dans le bâtiment 11. Les bâtiments 1, 7 et 9 doivent être entièrement assainis. La salle de sport sera assainie de manière ponctuelle. Le bâtiment 5 ne fait pas partie de l'assainissement global.

### **Conservation des monuments historiques**

La valeur de la conservation des monuments historiques du groupe de bâtiments et des installations extérieures publiques y afférentes est élevée. En conséquence, les bâtiments 1, 7 et 9 sont classés comme dignes de protection dans le recensement architectural du Service des monuments historiques du canton de Berne. Celui-ci a été étroitement impliqué dans la planification du projet.

### **Meilleure efficacité énergétique**

Après l'assainissement, les bâtiments seront conformes aux normes actuellement en vigueur en matière de sécurité sismique, de protection contre l'incendie et d'accessibilité. De plus, les locaux seront redivisés et adaptés aux tailles actuelles communes de locaux. Cela permet une utilisation plus efficace des espaces disponibles. Les besoins énergétiques du complexe scolaire seront réduits d'environ 75% suite à l'assainissement énergétique. L'électricité nécessaire sera en grande partie produite par une propre installation photovoltaïque installée sur toutes les surfaces appropriées sur les toits. À l'avenir, le chauffage et la climatisation seront renouvelables par le biais des eaux souterraines. Grâce à l'enveloppe du bâtiment fortement améliorée, à l'installation photovoltaïque et au nouveau système de chauffage, les émissions de CO<sub>2</sub> seront également significativement réduites.

### **Plus de verdure dans l'espace extérieur**

Des arbres supplémentaires apporteront plus d'ombre et amélioreront le microclimat. Les toits végétalisés augmenteront la biodiversité et contribueront à rafraîchir les bâtiments en été. De plus, dans la mesure du possible, les surfaces extérieures seront désimperméabilisées, afin de favoriser l'infiltration de l'eau. Ces mesures empêchent les surfaces de se réchauffer excessivement en été.

### **Faibles restrictions pendant la construction**

Il n'y aura aucune restriction de circulation pendant les travaux de construction pour les riverains et riveraines des environs immédiats du site. Cependant, il faut s'attendre en partie à une augmentation du trafic sur les chantiers et des émissions de bruit. L'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne vous informera, en temps voulu, avant le début des travaux sur l'avancement précis de ceux-ci. Des informations complémentaires sur le projet d'assainissement sont également disponibles sur le site Internet du canton de Berne.

### **Mise à l'enquête publique à la Ville de Bienne**

Les documents pour la mise à l'enquête publique seront bientôt disponibles auprès de l'administration municipale et sur le site Internet de la Ville de Bienne.

---

### **Autres informations**

Si vous avez des questions concernant le projet d'assainissement, veuillez vous adresser à Marcel Gilgen, responsable du projet global OIC: [marcel.gilgen@be.ch](mailto:marcel.gilgen@be.ch)

Plus d'informations sont également disponibles sur le site Internet du projet (scanner le code QR)

